

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2022 - 028

Nombre de conseillers :

En Exercice : - 19

Présents : - 11

Votants : - 15

Dont 4 pouvoirs

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX

Le **LUNDI 11 JUILLET à 20H00**

Le Conseil Municipal de la Commune de **CHIRENS**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la Mairie, sous la présidence de Mme Christine GUTTIN, maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 juillet 2022.

PRÉSENTS : Mmes MM. Christine GUTTIN, Maire ; Jacques IVOL, Sylviane COLUSSI, Lilyan DELUBAC, Jean-Claude JULLIN, Adjointes ; Eléonore BEL, Julia BESSON, Bernard LY, Marie OLIVER, Olivier ROBERT, Rodolphe STEPHANE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Karine LETELLIER, Adjoint, Arlette BERNARD, Stéphanie BOSQUET, Alexie MALTHERRE, conseillers municipaux, ayant respectivement donné procuration à Christine GUTTIN, Sylviane COLUSSI, Marie OLIVER, Julia BESSON ; Pierre CARRE, Maxime CIARDULLO, Maude GIROUD-GARAMPON, François LADET, conseillers municipaux.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie OLIVER, conseillère municipale.

OBJET : T.E. 38 : MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC 2021 :

Faisant suite au transfert de la compétence Eclairage public à Territoire d'Energie de l'Isère (TE38), des travaux d'entretien ont été réalisés sur la commune de **CHIRENS** dans le cadre de la maintenance éclairage public 2021.

Ces travaux relèvent du budget d'investissement car ils participent à une amélioration du patrimoine notamment au niveau énergétique.

La contribution aux investissements pour ces travaux pour l'année 2021 est récapitulée dans le tableau suivant :

Communes	Libellé intervention	Montant facturé HT avec révision	Taux de subv maintenance ep	Montant de la contribution
CHIRENS	DI-38105-2021-10449 Ajout luminaire + Suppression poteau sur la rue des Galbits	898.76	35%	584.19 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1 – **PREND ACTE** des travaux d'entretien réalisés dans le cadre de la maintenance éclairage public 2021 relevant du budget d'investissement,

2 - **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements constitutive d'un fonds de concours d'un montant total de 584.19 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

A Chirens, le 11 Juillet 2022

Le Maire,

Christine GUTTIN

